



Le + syndical

CGC-DGFIP

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – Fax. : 01.53.18.01.84

Site : www.cgc-dgfip.fr

Adresse mail : cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr

MANQUE DE PROFESSIONALISME POUR LE CONCOURS D'IPFIP

L'Administration nous informe qu'un lot de copies a été égaré par la société de transport entre un centre d'examen et le Centre des concours de Lille concernant le concours 2015 d'inspecteur principal (message de la DG reproduit à la fin de la page).

Les candidats ayant composé le 1^{er} décembre dernier doivent repasser les 2 épreuves écrites.

Il en résulte potentiellement un préjudice pour les candidats qui auraient réussi les deux épreuves écrites du 1^{er} décembre dernier et qui pourraient être moins performants lors de ces nouvelles épreuves. La CGC DGFIP se demande pourquoi un concours avec si peu de copies ne fait pas l'objet d'une meilleure traçabilité. A l'heure du numérique, il aurait été possible de scanner ces documents pour prévenir ce type de risque.

Par ailleurs, les nouvelles dates des épreuves choisies par l'administration se situent au moment des vacances scolaires zone A. Quid du respect du principe d'égalité avec les autres candidats qui sont domiciliés en zones B et C ?

Aussi, la CGC demande à l'Administration de ne pas intégrer dans le quota des cinq inscriptions de ce concours, les candidats du 1^{er} décembre dernier qui ne se présenteront pas aux nouvelles dates.

Mesdames, Messieurs,

J'ai le regret de vous informer qu'un lot de copies du concours IP 2015 a été égaré par la société de transport lors de son acheminement depuis un centre d'examen vers le centre des concours de Lille. En liaison avec ce transporteur, tous les moyens ont été mis en œuvre ces dernières semaines pour retrouver ce lot de copies. Cependant, malgré les efforts déployés, ces recherches n'ont pas abouti.

Devant ce cas de force majeure, et afin de respecter la stricte égalité entre les candidats, il a été décidé de procéder à une nouvelle organisation des deux épreuves écrites du concours IP 2015, pour tous les candidats ayant composé le 1er décembre dernier. Les nouvelles dates des épreuves écrites sont les suivantes : jeudi 19 février et vendredi 20 février 2015. Pour les candidats relevant d'un centre d'examen de métropole, les épreuves se dérouleront au centre d'examen "Espace Charenton" situé 5, rue Théodore Hamont à Paris (12ème). Les agents en situation de handicap composeront au siège de l'ENFiP, 10 rue du Centre à Noisy-le-Grand. Pour les candidats des DOM/COM, elles se dérouleront sur place.

Les intéressés seront informés aujourd'hui directement par l'ENFiP et recevront dans les prochains jours une nouvelle convocation par courriel.

Le nouveau calendrier prévisionnel de déroulement du concours est le suivant :

- jeudi 19 et vendredi 20 février : épreuves écrites
- vendredi 6 mars : résultats d'admissibilité
- du 17 au 20 mars : stage présentiel de préparation aux oraux pour les admissibles
- du lundi 23 au jeudi 26 mars : épreuves orales d'admission
- jeudi 2 avril : résultats d'admission.

Nous sommes bien conscients des désagréments que cette situation entraîne pour chacun des candidats et je le regrette vivement. L'Enfip s'attache à tout mettre en œuvre pour assurer le bon déroulement des épreuves. Je vous présente tous mes vœux pour 2015 en espérant que cet accident dans ce concours puisse être très vite oublié.